

Département fédéral de l'intérieur DFI
3003 Berne

Courriel: stabsstelledirektion@bak.admin.ch

Berne, le 22 septembre 2023

Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2025 à 2028 (Message culture 2025-2028). Prise de position d'HotellerieSuisse à la procédure de consultation

Monsieur le Président de la Confédération, Mesdames et Messieurs,

En tant qu'association nationale patronale, HotellerieSuisse s'exprime sur le sujet susmentionné dans le cadre de la procédure de consultation. Nous vous remercions de nous donner l'occasion de prendre position et de tenir compte de nos préoccupations. Dans la prise de position suivante, HotellerieSuisse ne se prononce que sur les aspects concernant l'hébergement et le tourisme en particulier.

- **HotellerieSuisse rejette catégoriquement toute inclusion de la culture du bâti dans la Loi sur la protection de la nature (art. 17.b).**
- **HotellerieSuisse rejette l'initiative mieux vivre de l'Office fédéral de la culture et la mention dans le message de l'encouragement des planifications solaires.**
- **HotellerieSuisse salue le soutien à des manifestations et projets culturels destinés à un large public (art. 16 LEC), en particulier l'inclusion d'un soutien au projet Capitale Culturelle Suisse.**
- **HotellerieSuisse salue le soutien au multilinguisme (Art. 22 a (nouveau) LLC).**
- **En période de restriction budgétaire, HotellerieSuisse s'oppose à l'augmentation des budgets alloués à la culture pour la période 2025 – 2028.**

I Remarques générales

Le tourisme est un secteur économique transversal incluant de très nombreux acteurs, outre les acteurs principaux que sont l'hébergement, la restauration, les remontées mécaniques et les destinations. L'offre culturelle étoffe qualitativement la chaîne de valeur ajoutée du tourisme et crée en particulier pour l'hébergement des débouchés essentiels de revenus supplémentaires grâce à l'accueil du public, des organisateurs et des artistes. Les manifestations culturelles de plusieurs jours ou le tournage de films sont prisés, car ils permettent d'allonger considérablement les séjours des hôtes dans les destinations, un but déclaré de la politique touristique. En retour, les acteurs touristiques soutiennent activement les manifestations culturelles, comme le fait l'hôtellerie locarnaise au travers de la taxe de séjour pour le Festival du film.

II Champ d'application

HotellerieSuisse a plusieurs objections de principe à la démarche suivie par le Conseil fédéral en matière de culture du bâti.

Premièrement, la notion de culture du bâti telle que décrite dans le message est extrêmement vague et sujette à de trop nombreuses interprétations. Elle ouvre le champ à une multitude d'initiatives qui génèrent de nouvelles tâches de l'Etat sans véritable aval législatif, ce qui constitue un déficit démocratique dangereux et engendre des coûts qu'il n'est plus tard plus

possible de juguler. C'est d'autant plus incompréhensible lorsque l'équilibre budgétaire est menacé comme c'est le cas aujourd'hui à la suite de la pandémie de la corona.

D'autre part, HotellerieSuisse rejette l'idée que la culture du bâti soit dévolue au message sur la culture. Il serait plus adéquat de définir la notion dans le cadre des initiatives de la Confédération en matière d'aménagement du territoire (par exemple « Paysage suisse »).

En outre, HotellerieSuisse considère que la définition et la mise en application de la culture du bâti est d'abord l'affaire de l'économie privée et de ses associations (investisseurs, architectes et ingénieurs), avec l'appui des cantons et des communes au travers des instruments existants (plans directeurs). En tant que propriétaire foncier et immobilier, la Confédération est libre d'édicter les prescriptions qu'elle juge nécessaire pour ses biens.

Comme évoqué plus haut, la culture du bâti souffre d'un déficit démocratique. Dans son message sur la culture 2016-2020, le Conseil fédéral comprend la culture du bâti comme une affaire de préservation archéologique, de conservation des monuments historiques et de protection des sites. Certes, le message annonce les grandes lignes fédérales pour les messages suivants (RS 451, page 61 ss.) en s'appuyant sur l'art. 78 Cst fédérale et la loi sur la protection du paysage. Entretemps cependant, le parlement a sorti la culture du bâti du contre-projet à l'initiative sur la biodiversité (Loi sur la nature et la protection du paysage) et le Conseil des Etats a refusé la motion 22.3892 (Clivaz) « Promotion de la culture du bâti de haute qualité » qui demandait justement des dispositions légales dans le message sur la culture 25-28. Il est inadmissible que le Conseil fédéral revienne à la charge trois mois plus tard.

Enfin, en période de restriction budgétaire prévue jusqu'en 2027 et d'endettement prononcé suite à la crise de la Covid, HotellerieSuisse est d'avis que tous les secteurs sociaux, publics et économiques doivent contribuer à l'effort de redressement des finances publiques et refuse les augmentations - certes minimales - demandées pour les différents domaines culturels. Notre association n'est pas favorable à des coupes linéaires, mais plutôt au renoncement de certaines tâches pour en promouvoir d'autres. Dans le domaine du cinéma en particulier, la branche recevra des revenus supplémentaires grâce à la mise en application de la loi Netflix. Il convient de budgétiser ces rentrées nouvelles et de les soustraire du budget alloué au cinéma.

III Dans le détail

Loi sur la protection de la nature (art. 17.b), initiative « mieux-vivre » et panneaux solaires

Conformément à ce qui a été énoncé plus haut, HotellerieSuisse rejette les modifications proposées dans la Loi sur la protection de la nature en particulier l'art. 17 b. Pour le reste, HotellerieSuisse soutient la position d'Economiesuisse dans son intégralité et vous prie de vous y référer.

De même notre association rejette l'initiative « mieux vivre » et la planification des panneaux solaires. La définition de la culture du bâti doit d'abord être définie par les cercles professionnels (y compris l'économie) avant d'être élargie au grand public. Enfin, la planification des panneaux solaires ne concerne en rien ce message (hors-sujet).

Soutien à des manifestations et projets culturels destinés à un large public (art. 16 LEC)

Le soutien à des manifestations et projets destinés à un large public (art. 16 LEC), telles que les Fêtes fédérales, sont d'un point de vue touristiques extrêmement attrayant : ces manifestations génèrent non seulement des revenus directs pour les acteurs touristiques, mais elles sont aussi

un excellent vecteur marketing pour les hôtes étrangers. Elles créent des images durables pour ces derniers et des interactions entre populations suisse et étrangères.

HotellerieSuisse salue particulièrement le soutien à « Capitale culturelle suisse ». Cet événement régulier se déroulera dès 2025 dans les cités « secondaires » avec un fort bassin de population. En terme touristique, c'est l'occasion de faire connaître de nouvelles destinations, de mieux répartir les hôtes sur le territoire et d'encourager le tourisme doux. En plus la durée de la manifestation sur un an permettra des retombées financières non négligeables pour les communautés concernées.

Promotion du multilinguisme

HotellerieSuisse salue toute initiative pour la promotion du multilinguisme dès le degré primaire pour les écoliers individuellement, par classe ou pour les enseignants. D'un point de vue touristique, la connaissance d'autres langues nationales joue un rôle primordial pour la prise en charge et la fidélisation des hôtes. Une maîtrise de plusieurs langues (nationales) par les employés permet une meilleure circulation des forces de travail entre les régions linguistiques et allège les difficultés de recrutement de personnel pour les entreprises.

IV. A propos d'HotellerieSuisse

HotellerieSuisse est le centre de compétences pour la branche de l'hébergement suisse et représente, en tant qu'association d'entrepreneurs, les intérêts des établissements d'hébergement innovants et durables de Suisse. HotellerieSuisse a été fondée en 1882 et compte actuellement quelque 3'000 membres, dont plus de 2'000 établissements hôteliers. En tant que branche phare du tourisme, l'hébergement emploie plus de 75'000 personnes et représente avec 4,5 milliards de francs, soit 23 pour cent, la deuxième plus grande part de la valeur ajoutée brute du tourisme. En 2019, avec une demande de 47 milliards de francs, le tourisme a généré une valeur ajoutée brute directe d'environ 19,5 milliards de francs - ce qui correspond à une part de 2,8 pour cent de la valeur ajoutée brute directe de l'économie suisse. Le tourisme fait partie des cinq principales branches d'exportation et représente plus de cinq pour cent de l'ensemble des recettes d'exportation de la Suisse. Les établissements membres d'HotellerieSuisse disposent de deux tiers de l'offre de lits en Suisse et génèrent ainsi environ trois quarts des nuitées correspondantes. En tant qu'organisation faîtière de 13 associations régionales, HotellerieSuisse est présente dans toutes les régions du pays et dans toutes les langues.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte nos considérations et vous remercions de votre intérêt.

HotellerieSuisse



Claude Meier
Directeur



Nicole Brändle Schlegel
Responsable du monde du travail,
de la formation et de la politique
Membre de la direction